cipal, le Conseil des prud'hommes et les conseillers d'arrondissement viennent de donner la leur.

D'autre part, M. Lisbonne, sénateur, a convoqué, en sa qualité de président du conseil général, ses collègues à une réunion officieuse privée pour le 28 courant, afin de se concerter sur les mesures à prendre contre la création d'une faculté à Marseille.

Une forêt incendiée

Marseille, 23 juillet. — L'incendie de la forêt de Saint-Savournin près Marseille est à peu près terminé.

Deux escadrons du 1er hussards appelés pour concourir à l'extinction du feu sont rentrés cette après-midi dans leurs quartiers.

Les flammes ont dévoré plus de trente hectares de bois.

L'agitation en Arménie

Londres, 23 juillet. — Le correspondant arménien du *Daily News* annonce que Mgr Kovork Utidjan évêque d'Erzeroum, figure sur la liste des personnes tuées le 20 juin par les soldats turcs et les émeutiers musulmans.

La mort de ce prélat produit dans le pays une surexcitation très-vive.

La question

Constantinople, 23 juillet. — Dans le conseil extraordinaire tenu hier, le sultan aurait accordé les beyrats aux évêques bulgares en Macédoine.

Les beyrats sont accordés sur la pression de l'Angleterre et de la Triple-Alliance, sur la demande de la Bulgarie, et malgré l'opposition de la Russie.

C'est la reconnaissance officieuse du prince de Bulgarie, non seulement par la Porte mais encore par l'Angleterre, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie.

Désordres en Espagne

Barcelone, 23 juillet. — De graves désordres se sont produits dans la province de Barcelone, entre ouvriers et grévistes. A Valls, la gendarmerie a dû charger, mais elle a été impuissante à protéger les fabriques.

Les Bills Mac-Kinley

Paris, 23 juillet. — Les journaux républicains blâment aussi énergiquement que nous l'avons fait l'attitude du gouvernement dans l'affaire des bills Mac-Kinley. Voici comment s'exprime la *Liberté* :

« Il y a des gens qui arrivent toujours trop tard. Le ministre des affaires étrangères s'est empressé de répondre, — ce qui est très vrai — qu'il n'y peut rien, et, après cette fin de non-recevoir, il a ajouté : « Je me borne à déclarer que, dans l'avenir comme dans le présent, nous veillerons à la défense des intérêts qui nous sont confiés ». C'est drôle comme conclusion d'une déclaration négative. Il y a quelque chose à faire, et ce quelque chose, ce sont des représailles. Au lieu de cela, on continue à favoriser l'entrée des produits américains, *et le 1er de ce mois l'administration de l'Assistance publique achetait de préférence, à Paris, 9,400 quintaux de blé de Californie!*

Le fait scandaleux n'a rien d'étonnant venant de l'administration de l'*Assistance publique* dont on connait la déplorable gestion.

Le *Temps*, de son coté, dit :

« Notre gouvernement, lui, qu'a-t-il fait pour tenir au courant de ce grave péril le commerce français ? A quelles publications, à quels avertissements s'est-il livré? Il dispose de feuilles spéciales nombreuses; dans quelle mesure les a-t-il utilisées pour renseigner nos nationaux ? On ne le sait que trop : *rien n'a été fait*. On en est encore réduit, à l'heure présente, à attendre la traduction dont l'*Agence Havas* annonçait, il y a quelques jours, le laborieux enfantement. »

Etle *Temps* ajoute que ni le ministre du commerce, ni celui des affaires étrangères ne semblent avoir eu conscience de la mission qui leur incombe.

Comme on le voit, M. Ribot a été absolument au-dessous de sa tâche, de l'aveu même de ses amis.

Les contributions directes

Paris, 23 juillet.— Après une longue discussion, la commission sénatoriale des finances a adopté les dégrèvements adoptés par la Chambre.

Passant ensuite à la détermination du taux de la péréquation de l'impôt foncier, le taux de 4 0[0 a été repoussé.

La commission du Sénat suivant la Chambre a voté le dégrèvement.

La question de la transformation de l'impôt de répartition en impôt de quotité a été abordée immédiatement après ce vote ; mais en présence des difficultés soulevées et, quelques documents lui manquant, pour en terminer sur ce point, le seul important qui reste à examiner, la commission s'est ajournée à vendredi.

On espère achever ce jour la discussion. Le dépôt du rapport ne serait donc plus pour M. Boulanger qu'une affaire de jours.

Le grand prix de gravure

Paris, 23 juillet. — Aujourd'hui à deux heures, à l'école des Beaux-Arts, a eu lieu le jugement du concours de gravure pour le grand prix de Rome.

Le grand prix de Rome a été décerné à M. Charles Pillet, élève de MM. Chapu et Chapelain.

Le 2e second grand prix à M. Jacques Callot, élève de MM. Thomas, Gauthier et Ponscarme.

Il n'y a pas de 1er second grand prix.

L'incident de Nice

Rome, 22 juillet. — La campagne gallophobe recommence ici de plus belle, à propos d'un fait qui serait passé à Nice le 14 juillet.

Un perruquier italien, ayant arboré le drapeau national, celui-ci fut arraché par une bande de Français aux applaudissements de la foule.

Le consul s'étant plaint que les autorités locales n'eussent pas sévi contre les coupables, le général Menabrea, actuellement en congé, aurait été rappelé à son poste pour demander, à qui de droit, réparation de l'outrage fait au drapeau italien.

Tout porte à croire cependant que les faits sont singulièrement grossis, sinon dénaturés.

Paris, 23 juillet. — L'affaire du drapeau italien de Nice n'a pas été signalée au ministère des affaires étrangères, ou l'on n'a pas vu M. Menabréa à ce sujet.

Les manœuvres de la flotte

Paris, 23 juillet. — M. Barbey, ministre de la marine, est parti pour Cherbourg, accompagné de son chef de cabinet, M. Nègre.

M. le ministre de la marine tient à se rendre compte *de visu* des opérations de la flotte, ainsi que des causes des accidents survenus à l'*Epervier* et au *Milan* sur lesquelles on n'avait reçu ce matin, rue Royale, aucun nouveau détail.

La politique allemande

Berlin, 23 juillet. — Le mémoire que prépare le chancelier de Caprivi ne contiendra pas seulement la justification du traité anglo-allemand, mais aussi un plan complet de la politique coloniale future de l'Allemagne.

Une nouvelle brochure intitulée : *Post tenebras lux*, vient de paraître. Elle demande la neutralisation de l'Alsace comme seul et véritable moyen de pacifier l'Europe.

Dans le monde

Le *Figaro* annonce les fiançailles de Mlle Marie de Mohrenheim, fille aînée de l'ambassadeur et de l'ambassadrice de Russie, avec le vicomte de Sèze, officier au 95e régiment de ligne.

NOUVELLES MILITAIRES

Avis aux réservistes. — Les réservistes non gradés de l'infanterie et du génie, convoqués pour les manœuvres de 1890, possesseurs de chevaux d'attelage, peuvent amener un ou deux de ces animaux propres à faire un bon service.

Ils recevront, à titre de location, une indemnité de cinq francs par cheval et par jour et seront chargés de la conduite des fourgons s'ils justifient des aptitudes nécessaires.

En outre, les réservistes qui amèneront des chevaux n'auront à rejoindre que trois, quatre ou cinq jours après leurs camarades, suivant la date à laquelle le corps dont ils font partie quittera sa garnison pour prendre part aux manœuvres.

Les réservistes qui désirent bénéficier de ces dispositions doivent en avertir la gendarmerie de leur résidence avant le 1er août prochain.

Les grandes manœuvres. — On sait que le canton de Bertin court doit être le point central des manœuvres qui auront lieu en septembre prochain, entre les 1er et 2e corps d'armée.

L'autorité militaire commence à faire connaitre aux maires dans quelle proportion leurs communes seront soumises aux charges du logement des troupes.

Lagorcourt, commune de 780 habitants, aura à loger 700 hommes.

Beaumetz-les-Cambrai (1,240 habitants) logera 1,200 soldats.

La petite commune de Morchies (513 habitants), devra loger également 1,200 hommes.

Le quartier général, ainsi que nous l'avons dit, sera établi au château d'Havrincourt.

Etat-Major général. — M. le général de division Répécaut, nouvellement promu, est maintenu dans ses fonctions de président du comité de gendarmerie.

M. le général Giovaninelli, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 13e division d'infanterie à Chaumont.

M. le général de brigade de Chauvenet, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 1re brigade d'infanterie à Lille.

M. le général de brigade Bérenger, adjoint au gouvernement de Belfort, est nommé commandeur de la 7e brigade d'infanterie, à Soissons.

Service de santé. — M. Gavoy, médecin principal de 2e classe à Limoges, est designé pour l'hôpital militaire de Lille.

Les Gaulois » donne des mauvaises nouvelles du Sénégal.

On assure que M. de Freycinet, président du conseil des ministres prendra prochainement un congé assez long, rendu nécessaire par le mauvais état de sa santé.

L'intérim du département de la guerre sera rempli par M. Constans.

Suivant un journal, il serait question de créer des postes d'adjoints aux commandants en chef des corps d'armée : ainsi, le général de Miribel serait adjoint au général Saussier, dans le gouvernement militaire de Paris.

Le même journal dit que l'attribution des décorations du ministre de la guerre accusent, de nouveau, une répartition inégale entre les diverses catégories d'officiers : les officiers de l'intendance, du contrôle, du service de santé, de l'état-major et de l'administration centrale sont favorisés au détriment des officiers de troupes.

Modification à la loi militaire. — M. de Freycinet avait cru possible par une simple interprétation de la loi militaire, de lever les difficultés qui sont nées de l'application de la nouvelle loi, concernant les obligations militaires de deux frères ayant une différence d'âge inférieure à trois ans.

Le *Rappel* annonce que le ministre de la guerre, après consultation des jurisconsultes de son ministère, a changé d'avis.

Ceux-ci ont été d'avis qu'une simple interprétation ne saurait suffire et qu'il fallait recourir à la voie législative pour modifier l'article 21 de la loi de manière à en préciser le sens et la portée.

Le résultat de cette consultation a été communiqué à la commission de l'armée qui a alors décidé de soumettre à la Chambre un projet de loi tendant à modifier la rédaction de l'article 21.

Le nouveau texte rédigé par la commission porte que deux frères ayant une différence d'âge de moins de trois ans ne devront pas à eux deux accomplir plus de quatre années de service et qu'ils ne pourront pas être appelés simultanément sous les drapeaux à moins qu'ils n'en fassent la demande.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. Roubaix. 21 juil. — Hauteur barométrique. 763. Température à 7 heures du matin.. 17 degrés au dessus de zéro. A 1 » du soir.. 22 degrés au dessus de zéro. à 5 » » 20 degrés au dessus de zéro.

Paris, 23 juillet. — L'aire supérieure à 765 mjm couvre toujours la France et l'Espagne et le sud des Iles Britanniques; le baromètre s'élève jusqu'à 771 mjm sur nos côtes ouest et en Irlande. Les faibles pressions qui envahissaient la Scandinavie ont leur centre ce matin près de Hango (748 mjm); elles se propagent vers le sud jusqu'à la Méditerranée et à la mer Noire.

Le vent souffle d'entre Ouest et Nord; il est assez fort sur la mer du Nord et en Provence. Des pluies sont signalées dans le bassin de la Baltique, en Autriche et dans le Nord-Est de la France.

La température monte sur nos régions et baisse dans les autres contrées. Ce matin le thermomètre marquait 7 degrés au Puy de Dôme, 12 à Breslau 17 à Paris, Lemberg, 20 à Perpignan, Odessa et 29 à Constantinople.

En France, le temps, assez beau, va continuer dans le Nord et l'Est où quelques pluies sont toujours probables. La température va rester un peu basse.

A Paris, hier, ciel nuageux et pluie dans l'après-midi.

Maximum : 22°5; minimum 14°4.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

COMITÉ LAINIER DE ROUBAIX. — Nous avons récemment publié la lettre-manifeste adressée par le Comité lainier au Rapporteur de la Commission du budget pour le ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, M. Siegfried a répondu :

« Paris, le 19 juillet 1890.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de 10 juillet.

» Je vous remercie des intéressants détails que vous me donnez au sujet de la question des laines, et je partage votre manière de voir à cet égard. Comme vous, je suis absolument opposé aux droits sur la laine, car il convient de sauvegarder par tous les moyens possibles notre exportation.

» Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» Jules SIEGFRIED. »

Une rafle de voleurs. — La police de sûreté a, sur des indications qui lui étaient parvenues indirectement, fait des perquisitions, mercredi matin, dans la cour de l'*Aigle d'or*, rue de la Fosse-aux-Chênes, et rue de la Vigne, au domicile d'une bande d'individus qui étaient soupçonnés depuis longtemps être les auteurs des vols qui se commettaient à Roubaix.

Ces perquisitions ont amené la découverte de beaucoup d'objets volés. Le nombre des arrestations ne s'élève pas à moins de huit ou dix; parmi les personnes arrêtées, plusieurs ont déjà fait des aveux complets.

Un cabaretier de la rue de la Paix a été également mis en état d'arrestation pour complicité de vol et recel des marchandises que la bande allait déposer chez lui et vendait à des prix dérisoires.

On se rappelle qu'aux mois de mars et avril, de nombreux magasins de nouveautés ont été dévalisés pendant la nuit. Certains charcutiers recevaient aussi fréquemment, à cette époque, la visite de malfaiteurs qui pillaient leur magasin et enlevaient de préférence des jambons. Les voleurs, que la police de sûreté a arrêtés, mercredi matin, sont les auteurs de ces différents vols. Un des voleurs, actuellement détenu à la prison de Lille, a fourni à la justice des renseignements sur les noms des autres coupables.

Afin de ne pas entraver l'action de la police, nous attendrons, pour renseigner plus complètement nos lecteurs, que l'enquête soit terminée.

Un suicide dans le cimetière de Croix. — Mercredi, vers trois heures et demie de l'après-midi, le garde-champêtre Delfortrie, qui se trouvait près du cimetiere de Croix, entendit le bruit d'un coup de feu; il interrogea le fossoyeur, qui ne put le renseigner.

Au même instant, un ouvrier accourut vers eux, criant qu'un homme venait de se tuer dans le cimetière.

Le garde enjamba la haie de clôture, et aperçut bientôt un homme étendu sur le dos et ne donnant plus signe de vie. Il s'approcha et constata que le malheureux s'était tiré deux balles dans la direction du cœur.

M. Delfortrie informa M. le commissaire de police de la rue des Arts, ainsi que la gendarmerie.

Plusieurs gendarmes se rendirent aussitôt au cimetière de Croix, pour commencer l'enquête.

Le suicidé s'est servi, pour se donner la mort, d'un pistolet Lefaucheux, à deux coups, qu'il a fait partir en même temps, en appuyant sur les deux gâchettes. C'est ce qui explique qu'une seule détonation a été entendue.

On a trouvé dans les poches une somme de 10 fr. 30, un testament, une lettre adressée à une personne de Roubaix, un acte de naissance et deux balles de pistolet de 12 millimètres.

Il a donc été facile d'établir l'identité; le malheureux, âgé de 35 ans environ et célibataire, avait été pendant quinze ans, employé dans la même maison à Roubaix; ses patrons l'estimaient beaucoup. Malheureusement, depuis quelque temps, il avait des « moments d'absence », et on avait été obligé de lui donner un aide; il avait quitté cette maison il y a environ huit jours.

Avant de se suicider, il s'était fait couper la barbe qu'il portait habituellement assez longue.

Voici le testament qui a été trouvé sur le cadavre :

« Affligé d'une maladie incurable, j'ai décidé d'en finir de suite.

» Mon désir suprême est de ne plus sortir de ce cimetière, et d'être enterré suivant le rythme de la religion catholique dans laquelle je suis né et qui ordonne que les suicidés soient inhumés sans aucune cérémonie religieuse, et je tiens surtout à ce qu'on ne mette absolument rien sur ma tombe; en un mot je désire être oublié le plus rapidement possible.

» Je prie M. le Directeur du cimetière de bien vouloir faire prendre immédiatement les dispositions suivantes :

» 1° Mettre mon cadavre dans un caveau à l'abri des curieux.

» 2° Faire parvenir à son adresse la lettre inclus.

» 3° Prévenir ma malheureuse mère qui demeure à Roubaix, rue X...

» Une pièce de 10 francs est dans une poche de mon gilet à la disposition de M. le directeur du cimetière pour qu'il fasse exécuter rapidement ces trois choses. »

Sait la signature, et la date de la naissance : 1er septembre 1855.

La mère, qui avait été mise aussitôt au courant de ce triste évènement, est allée reconnaître le cadavre de son fils. La douleur de la pauvre femme faisait peine à voir.

De nombreux curieux n'ont cessé de se porter vers l'endroit, ou avait eu lieu le suicide.

Le cadavre a été transporté à six heures et demie, à la morgue de Croix, en attendant que les formalités aient été remplies pour le conduire chez sa mère à Roubaix.

L'égoût collecteur. — La jonction du premier tronçon de l'égoût collecteur du Boulevard Gambetta, avec celui de la rue de l'Union, vient d'être terminée. C'est ce qu'indique un grand drapeau flottant au haut d'un mât à l'extrémité du chantier. Dès maintenant les eaux provenant du Trichon peuvent se déverser dans l'égoût et se répandre de là dans l'Espierre.

Les travaux, par suite du mauvais temps que nous subissons depuis quelques semaines, ont presque toujours été exécutés dans l'eau, à des profondeurs variant entre 4, 5 et 6 mètres, ce qui a multiplié les difficultés.

La rue Drouot. — Les habitants de la rue Drouot préparent, dit-on, une pétition, pour obtenir l'éclairage de leur rue après minuit comme cela se fait, dans les rues avoisinantes.

Ils réclameront aussi des réparations au pavé de la rue. L'eau des ruisseaux séjourne dans le milieu de la chaussée, tant la pente des ruisseaux est mal entretenue.

Réunions de commissions municipales. — Les 4e et 1re Commissions se réuniront le vendredi, 25 juillet, à cinq heures et demie, pour examiner les questions suivantes :

1° Société de Bienfaisance de Londres, demande de subvention. — 2° Demande de bourse en faveur du jeune Vincent Dehier. — 3° Bureau de Bienfaisance, compte administratif et de gestion de 1889, budget supplémentaire de 1890. — 4° Bains populaires à prix réduits, proposition de M. Philippe.

Société de Géographie. — Voici les résultats pour Roubaix, du concours de géographie qui a eu lieu le 5 juillet :

3e série, jeunes filles, 1er prix avec médaille d'argent, Jeanne Rogeaux, institut Sévigné.

4e série, garçons, 4e prix, Edouard Lesimple, institut Turgot.

4e série, jeunes filles, 1er prix. Noemie Levy, Institut Sévigné; 2e, Gabrielle Macron, id.; 1er accessit, Marthe Lemus, id.; 2e, Marthe Delattre, id.

6e série, jeunes filles, 1er prix unique avec médaille de bronze et félicitations du Comité, Marguerite Rogeaux, Institut Sévigné; 1er accesit, Hélène Devernoy, id.

Les alignements de la rue d'Alma. — Un décret du président de la République déclare d'utilité publique, à Roubaix, l'élargissement de la rue de l'Alma entre les rues de l'Avocat et Isabeau-de-Roubaix, au moyen de l'occupation d'immeubles, ou portions d'immeubles teintés en jaune sur le plan.

Le Maire de Roubaix, agissant au nom de la ville, est autorisé à acquérir les dits immeubles ou portions d'immeubles, soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation conformément à la loi du 3 mai 1841.

Il sera pourvu à la dépense en totalité à 10,000 fr. au moyen d'un crédit somme égale ouvert au budget de 1889, par décret du 22 janvier 1890.

Ce décret est suivi d'un arrêté de M. le maire de Roubaix, aux termes duquel le plan des alignements de la rue de l'Alma, entre les rues de l'Avocat et Isabeau-de-Roubaix, sera déposé pendant un mois au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

Parmi les récompenses qui viennent d'être décernées par la société de protection des apprentis et enfants employés dans les manufactures, nous trouvons encore :

Bobeurieth (H. Camille), apprenti de la société anonyme, filature et tissage, Henri Delattre, rue du Curoir, Roubaix.

Intelligent, présente de grandes aptitudes pour la mécanique, et les preuves qu'il a déjà données, le placent hors pair parmi les apprentis de son âge. La société crée, en sa faveur, une récompense exceptionnelle. (Médaille de bronze et un livre de M. le ministre de l'instruction publique.)

Une fête au Fontenoy. — A l'occasion de l'ouverture du nouveau marché de la Belle Plaine, les habitants du quartier du Fontenoy, préparent des fêtes, qui dureront deux jours, les dimanche 27 et lundi 28 juillet.

Des affiches ont été placardées, hier, sur les murs de Roubaix; elles donnent le programme des réjouissances qui auront lieu : il y aura un lâcher de pigeons, un concours de pinsons, un concours de chant et de déclamation, des courses aux ânes et en sacs, etc., etc.

La fête sera annoncée par des salves d'artillerie et close, lundi soir, par une grande retraite aux flambeaux et un feu d'artifice.

Un vol, ruelle du Ballon. — Une ménagère, habitant la ruelle du Ballon, Mme Irma Reynaert, s'est aperçue, mardi après-midi, qu'elle avait été victime d'un vol assez important dans les circonstances suivantes :

Elle avait, il y a deux mois environ, placé une somme d'environ trois cents francs dans le tiroir d'une armoire qu'elle avait eu soin de fermer à clef. Mardi elle voulut prendre un coffret dans lequel elle avait déposé une vingtaine de francs pour les frais du ménage quand elle constata que cet argent avait disparu. Elle rechercha la somme de trois cents francs, mais ne les retrouva pas non plus.

Mme Reynaert ne sait sur qui porter ses soupçons. Elle a porté plainte.

Un arrêté d'expulsion a été pris contre un jeune homme qui a été mêlé dernièrement, dans le quartier du Trichon, à une affaire qui a fait beaucoup de bruit.

Ce jeune homme aurait reçu l'ordre de quitter le territoire français dans les 24 heures.

Un accident de voiture. — Un boucher, M. Théophile Vandevelle, arrivé le matin de Caste (Belgique), traversait, mercredi, à 7 heures et demie, en voiture, la Grande-Place; il se disposait à descendre quand un choc violent se produisit.

Au même moment, une des roues de la voiture se brisait en plusieurs morceaux, la voiture se renversait et le conducteur roulait sur le pavé.

M. Vandevelle n'a heureusement reçu aucune blessure.

Un faux bruit. — Une nouvelle assez extraordinaire s'est répandue, mercredi matin, à Roubaix. On disait qu'une femme, habitant la cour Lebo-cq-Dugardin, rue de l'Ommelet, avait mis au monde cinq enfants qui tous étaient en parfait état de santé.

Le bruit de ce fait pathologique si rare a eu le don de faire courir beaucoup de curieux dans la rue de l'Ommelet; tous ont été désappointés en apprenant que c'était un canard auquel l'imagination d'une femme de la rue de la Longue-Chemise, avait donné l'essor.

Une chûte, Grande Rue. — Un employé de commerce d'une vingtaine d'années, M. Etienne M... suivait, mercredi, vers midi, la Grand'-Rue, en compagnie d'un de ses amis, Oscar V... quand, arrivé près de la rue du Bassin, on le vit s'affaisser et se tordre dans une violente attaque de nerfs.

M. V... releva son ami et, aidé de quelques passants que cette scène avait rassemblés autour du malade, il le transporta chez M. Lefebvre, marchand de légumes où des soins lui furent donnés. Il fut ensuite reconduit en voiture à son domicile, boulevard Gambetta.

Encore les jeux de hasard. — La série continue. Beaucoup de jeunes gens paraissent ignorer que les jeux d'argent sont compris dans la catégorie des jeux de hasard et que, comme tels, ils sont poursuivis par la loi.

Deux ouvriers, Charles Briche, demeurant rue des Filatures et un de ses amis, Charles Pottier, ont été surpris, mardi soir, par un agent, rue de l'Avocat. Celui-ci les prévint qu'ils avaient à cesser leur jeu; ils partirent un peu plus loin, rue de la Clef, et ils recommencèrent à jouer. Le même agent les retrouva, mais cette fois ils ne furent pas épargnés.

Une expulsée. — Mardi soir, la police a procédé à l'arrestation d'une jeune fille de 19 ans, rue de la Balance.

Cette personne, du nom de Marie Ponthieu, a avoué n'avoir aucune profession, et avoir été expulsée de France depuis le 11 avril 1889, à la suite d'une condamnation.

Elle a été conduite au dépôt, et de là dirigé sur la prison de Lille.

Les épaves. — Un petit garçon de dix ans, qui revenait de l'école, Gustave Morine, a trouvé, dans le quartier de l'Epeule, une montre avec chaîne en argent, qu'il a rapportée au bureau du commissariat central, où on peut la réclamer.

Mercredi, dans la nuit, l'agent de police Ploumion a trouvé, dans la rue de Lannoy, une calotte en velours brodé, de grande valeur. Cet objet est à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, quatre chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et plusieurs contraventions ont été dressées pour divagation.

Croix. — Un enfant a failli se noyer, mercredi après-midi, près de la nouvelle église du Crêchet. Il y a à cet endroit, un trou rempli d'eau à l'usage des briquetiers.

Le jeune Leturcq, dont les parents habitent la rue du Téléphone, s'amusait, vers deux heures, à puiser de l'eau à l'aide d'une petite casserole.

Tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba dans la mare. Aux cris poussés par son plus jeune frère, des voisins accoururent, puis des briquetiers.

Une des personnes présentes, soutenue par les autres, descendit dans l'eau jusqu'au cou et parvint à retirer le pauvre petit qui ne donnait déjà plus signe de vie.

On lui prodigua des soins et on le transporta chez lui. M. Dupont, médecin au Blanc-Seau, est parvenu à lui faire reprendre connaissance.

Ce n'est pas, paraît-il, la première fois que le même fait se produit: il y aurait déjà eu deux noyés au même endroit.

Il serait urgent de prendre les mesures nécessaires pour éviter de semblables malheurs.

Wattrelos. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs, restés jusqu'ici inconnus, ont pénétré dans la cour de l'habitation de M. Vanneenen, au hameau de la Houzarde et ont fait main basse sur un chaudron en cuivre d'une certaine valeur.

— Mardi après-midi, un habitant du Crétinier, M. B..., qui avait fêté la Saint-Lundi et se disposant même à célébrer son octave, se présentait dans un estaminet du Petit-Tournai et demandait qu'on lui servît à boire.

La cabaretière, qui avait remarqué son état d'ébriété, lui opposa un refus. Celui ci, très mécontent, proféra des insultes, et voyant que ses grossièretés ne lui faisaient rien obtenir, il frappa la cabaretière à coups redoublés.

B... va être poursuivi, car la cabaretière a porté plainte.

— La police a ouvert une enquête au sujet d'une grave affaire de vols qui auraient été commis, ces jours derniers et dont plusieurs mauvais sujets seraient soupçonnés d'être les auteurs.

M. Renard, commissaire de police, a également commencé une information relativement à une rixe assez sérieuse qui est survenue mardi soir, au hameau du Breuil, ou des voisins, à la suite d'une discussion, se seraient donnés des coups.

— Un ouvrier, nommé C... a porté plainte contre plusieurs de ses compagnons de travail qu'il accuse de le poursuivre de leur injures et de leurs menaces, dans le but de lui faire quitter l'atelier où il est employé. La police informe.

Flers. — Mardi soir, Mme Cocheteux, marchande d'étoffes au Pont du Breucq, à Flers, a été victime d'un grave accident.

Elle voulait prendre certains ustensiles de ménage, dans une armoire, placée près de l'entrée de la cave, lorsque la chaise sur laquelle elle était montée, a basculé et Mme Cocheteux a été précipitée, la tête en avant, dans la cave.

Quand on releva la blessé elle était dans un état pitoyable. M. le docteur Wallez qu'on était allé chercher, constata que dans sa chûte, Mme Cocheteux s'était fait des contusions multiples par tout le corps et qu'elle avait, en outre, trois côtes brisées. Son état inspire des inquiétudes.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 5, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en tout le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour obtenir de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES GIGOUX, purgatives. 1f50

LETTRE-NOTE-TÊTES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

IL DOIT ÊTRE BIEN BON!
Chantez, muse, chantez le doux savon Ferraille;
Il met au cœur la joie, éveille les esprits;
Dans l'Olympe, dit-on, les dieux en sont épris.
Il est de notre siècle une riche trouvaille.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 23451d

TOURCOING

Lycée de Tourcoing. — Voici la liste des élèves du Lycée de Tourcoing, admis au baccalauréat de l'enseignement spécial :

MM. de Mollins, mention très bien; Léger, mention bien; Wartelle, mention bien; Nonclerc, mention assez bien; Deroide, mention assez bien; Delhesdin, Lépinois, Montigny, Vilbert.

La réunion hippique, donnée par M. Jules Dassouville dans sa piste du Beau-Séjour, a été très brillante et a obtenu un succès bien justifié.

L'installation était très bien comprise : une tribune avait été réservée pour les dames; sous une tente se dressait un buffet abondamment garni que tenait M. Marafin.

M. Jules Dassouville a fait les honneurs de la réunion avec une bonne grâce charmante. Ses invités étaient nombreux : plus de quatre-vingts voitures stationnaient sur la piste et une soixantaine de dames avaient pris place dans la tribune.

Les épreuves, consistant en sauts d'obstacles, étaient très sérieuses et ont présenté beaucoup d'intérêt. En voici les résultats :

1re Epreuve. Obstacles de 0.80 centimètres, un mur, une haie, une barre, une haie; deux tours de piste : 1er *Bouncer*, appartenant à M. Gustave Wattinne, monté par M. Léon Lefebvre; 2e *Coquille*, appartenant à M. Duchange, montée par le propriétaire; 3e *Lily* appartenant à M. Leurent, monté par le propriétaire; 4e *Excelsior*, appartenant à M. Ribeaucourt, monté par le propriétaire; 5e *Fatty* à M. Gustave Wattinne, montée par le propriétaire; 6e *Job* à M. Jules Dassonville, monté par M. Jonville; 7e *Duneau* à M. Henri Taffin, monté par le propriétaire et 8e *Céline* à M. Jonville, montée par le propriétaire.

Des bronzes ont été offerts aux deux premiers arrivés et des flots de rubans aux autres.

2e épreuve. Obstacles de chasse à franchir deux fois : une barrière de 1 m. 10 de hauteur, une douve de 3 m. 60 de largeur, une banquette irlandaise de 1 m, 20 de hauteur et un arbre d'un mètre. 1er, *Salade*, montée par M. Duchateau, lieutenant au 19e chasseurs; 2e, *Job*, monté par M. Jonville; 3e, *Bouncer*, monté par M. Léon Lefebvre; 4e, *Paddy*, monté par M. Gustave Wattinne; 5e, *Excelsior*, monté par M. Ribeaucourt et 6e, *Coquille*, montée par M. Jonville.

Les prix étaient les mêmes que précédemment.

La troisième épreuve consistait en sauts de barre : c'est *Bouncer*, monté par M. Léon Lefebvre, qui l'a emporté, en sautant à 1 m.33.

Cette réunion, à laquelle s'étaient rendus tous les sportsmen de Tourcoing et de Roubaix, a duré toute une après-midi. Tous ceux qui y ont pris une part active ou qui ont assisté en simples spectateurs, en ont conservé le plus agréable souvenir et nous savons qu'on a exprimé le souhait de voir se renouveler aussi fréquemment que possible des réunions du même genre.

Un obit solennel en la mémoire de M. l'abbé Vaast, fondateur du patronage de Notre-Dame, sera célébré le lundi 28 juillet à 10 heures, en l'église Notre-Dame.

Le scandale dont parlait notre numéro portant la date du mercredi 13 juillet n'a pas eu lieu au cimetière, comme nous l'avons dit, mais bien au jardin public voisin du cimetière.

Une omission s'est glissée dans la nomenclature des sociétés qui ont assisté à la réception de *la Tourquennoise*, mardi soir. Il faut ajouter *La jeunesse du Blanc-Seau*, société de gymnastique qui précédait dans le cortège *les Enfants de Tourcoing*.

Réunion ouvrière. — Une dernière réunion générale et préparatoire des délégués ouvriers aura lieu, aujourd'hui jeudi, à 8 heures 1/2 du soir, dans la vaste salle de l'ancien *Petit-Château*, rue du Moulin Fagot.

Voici l'ordre du jour : Choix d'un mode de scrutin pour l'élection définitive.

Vérification du lait. — On a procédé, mercredi matin, à la vérification du lait. Un grand nombre de marchands, pris à l'improviste, ont subi la visite : hâtons-nous de dire à leur honneur qu'aucun procès-verbal n'a été dressé. Un seul marchand a été un moment en balance. Son liquide était d'une faiblesse... Mais on doit se dire que le Lacto-densimètre n'est pas un guide infaillible et il pourrait même arriver ceci dans certaines conditions climatériques : C'est que le lait chaud, sortant du pis de la vache, n'ait pas le nombre de degrés voulu!

Le vol de numéraire. — Il a été question de ce vol de 60 francs dans notre avant-dernier numéro. La victime est M. C..., cabaretier rue Neuve-de-Roubaix, et la voleuse, on n'en doute plus maintenant, est la femme F... âgée de 30 ans, née à Gheluwe, mariée à un homme de 25 ans, originaire de Douai. Le ménage avait son logement au café Louis. Le couple a découché samedi, et on n'en a plus entendu parler depuis.

La femme disait samedi soir à une cabaretière de la rue du Haze, qui était étonnée de lui voir tant d'argent : « Mon mari a fait un heritage à Douai, et nous sommes à notre aise ! »

Effets de la boisson. — Le sieur Seynave, d'origine belge, boulanger, rue Neuve-de-Roubaix, devient furieux quand il a bu. Lundi dernier, il insultait tous les passants, et voulait tout briser chez lui. En sautant en quelque sorte l'escalier qui conduit au premier étage, il se blessa grièvement à la jambe. Les agents survinrent, ils furent insultés, frappés et eurent leurs uniformes déchirés. C'est pour ainsi dire, à demi vêtu, pieds nus, et tout ensanglanté, qu'il fut traîné au poste.

Après un jour et deux nuits passés à la prison municipale, cet homme sollicitait humblement, mercredi matin, son élargissement. Mais il a déjà été condamné plusieurs fois pour actes de violences et si quelque mérite certains adoucissements, ce n'est certes pas Seynave, qui pourrait bien, cette fois, passer la frontière.

Il a été conduit à Lille mercredi matin, en compagnie du mauvais fils R..., de la rue de Tournai.

Mari et père. — Qu'un mari jette la nuit sa femme à la porte, cela ne s'explique guère, mais qu'il y mette en même temps un jeune enfant, son enfant à lui, qu'il va prendre endormi dans son lit, c'est une chose qu'un père digne de ce nom, n'admettra jamais!

Joseph D..., cabaretier, rue de la Cloche, avait mis sa femme dehors, mardi soir. Celle-ci alla se plaindre à la police. Deux agents la reconduisirent, et l'homme ne semblait de consentir à la laisser rentrer. Les agents se doutant que D... n'était pas sincère, firent le guet. Bientôt en effet le tapage recommença, et le brutal mari jeta de nouveau sa femme et son enfant sur la rue. Les agents s'approchèrent, mais D... les traita comme avait fait Seynave.

L'arrestation est maintenue.

Contraventions. — Pierre D..., peintre, âgé de 46 ans, pour tapage et rassemblement, dans le quartier de la gendarmerie.

— Arthur M..., 23 ans, domestique à Roubaix, boulevard de Strasbourg, défaut d'éclairage d'une voiture dans la nuit du 21 au 22.

Une trouvaille — Mercredi, à 11 heures du matin, Georges Chamberlin, élève du lycée, fils de l'honorable commissaire du premier arrondissement, a trouvé, en sortant du poste, en face du café Gheselle, un porte-monnaie contenant une somme de 5 à 6 fr. qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police.

Marcq. — *Le vol de bijoux.* — Nous avons parlé, il y a une quinzaine de jours, de perquisitions faites au domicile de deux boulangers de Marcq, à propos d'un vol considérable de bijoux, commis à Reckem. Nous avons dit alors que presque tous les objets précieux avaient été retrouvés : c'est une erreur; un grand nombre, au contraire, sont restés introuvables, et pour cause.

On croyait cette affaire *classée*, mais il n'en est rien, et l'enquête, qui se poursuit toujours, a déjà amené de singulières découvertes.

Le marchand juif a revendu tout cela, en même temps que d'autre vieil or, à la maison H..., de Lille. On en a fait des lingots qui ont été expédiés à la grande maison L... A..., de Paris.